

Contribution Thème B fiche 4

Évaluer n'est pas conformer

Le SNES-FSU revendique une évaluation conseil, déconnectée de la promotion et de l'avancement, et prenant en compte l'ensemble de la carrière. Il s'oppose à l'instrumentation de l'évaluation pour soumettre les agents aux injonctions managériales, notamment l'acceptation de missions supplémentaires. Il réaffirme son attachement au principe de la liberté pédagogique face à l'imposition des « bonnes pratiques ».

Depuis la mise en place du PPCR, l'évaluation professionnelle est organisée autour de trois rendez-vous de carrière dont les avis peuvent faire l'objet d'un recours en CAP. Le problème demeure des avis *ad hoc* émis sur dossier, sans possibilité de recours pour l'agent-e évalué-e : le SNES-FSU revendique que ces avis puissent également être contestés en CAP. Il regrette que le personnel enseignant géré par la 29ème base ne soit évalué que par le seul chef d'établissement.

Au prétexte d'améliorer le cadencement des rendez-vous de carrière, le ministère cherche à en changer la nature, pour le donner « un sens RH » plus affirmé, décentrer l'évaluation des missions statutaires vers les fonctions complémentaires, supprimer les garanties actuelles, comme les voies de recours.

Pour que l'égalité femmes/hommes soit effective, il faut lutter contre les biais genrés de l'évaluation. Les maternités ont malheureusement des conséquences négatives sur l'évaluation des agentes : rendez-vous de carrière « manqué » et avis *ad hoc* non contestable, reproche d'un manque d'investissement professionnel de retour d'un congé maternité de la part des évaluateurs primaires... Pour contrer les inégalités de genre dans l'évaluation, la proportion des avis « excellent » doit refléter la proportion des femmes dans le corps concerné.

Les nouvelles modalités d'accès à la classe exceptionnelle voulues par le ministère sont inacceptables. Le recteur (le ministère pour les agrégés) procède aux promotions en se fondant sur des avis émis par les évaluateurs primaires, avis qui ne peuvent pas faire l'objet de recours. Le SNES-FSU dénonce cette promotion « au mérite », sans barème et sans examen en CAP, qui est la porte ouverte au favoritisme et aux discriminations. Le SNES-FSU revendique une classe exceptionnelle qui devienne un débouché de carrière pour toutes et tous, comme il l'a obtenu pour la hors-classe.

Dans le cadre de son mandat « toutes et tous agrégé-es », le SNES-FSU revendique également des critères objectifs et barémés pour l'accès au corps des agrégés par Liste d'Aptitude. Le système actuel de dépôt de candidature avec CV et lettre de motivation et sans examen en CAP aboutit à une sous-représentation des femmes dans les candidates et à des promotions réalisées en totale opacité.

Louise Berthelot (UA, Reims, secteur Agrégé·es, SNES-FSU)